

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00843
Numéro SIREN : 908 977 010
Nom ou dénomination : 36 HAIE COQ

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 82177

36 HAIE COQ
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €
Siège social : 29 Avenue Hoche- 75008 Paris
908 977 010 RCS Paris

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2023**

PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-trois et le trente Mai à dix heures.

Les actionnaires, les sociétés BF1 et CLV de la société par actions simplifiée 36 HAIE COQ, au capital de 1000 € divisé en cent actions (100) d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune, ont décidé de procéder au siège social à une assemblée générale ordinaire animer par le Président M. Alexandre BIBAS.

Le Président atteste que les actionnaires présents représentent le quorum requis pour la tenue d'une assemblée au sein de la société, elle est ainsi habilitée à délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux actionnaires dans les délais légaux et dans le même temps, tenu à leur disposition au lieu du siège social.

Ainsi les actionnaires ont pu librement exercer leur droit d'information et de communication dans les conditions prévues par la Loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de M Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président.
Cette décision prend effet à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire décident de nommer en qualité de Président :

SAS ABIGESTIM

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 29 avenue Hoche – 75008 Paris
914 695 689 RCS Paris

en qualité de Présidente de la Société, pour un mandat de cinq ans renouvelable.
Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent à l'actionnaire.

ABIGESTIM déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de faire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à Onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant et les actionnaires.

*Bon pour acceptation,
des fonctions de Président*

ABIGESTIM (*)

Représenté par M. Alexandre BIBAS

BF1, Actionnaire

Représentée par ABIGESTIM

CLV, Actionnaire

Représentée par
FONCIERE SAM

(*) Bon pour acceptation
des fonctions de Président

Monsieur Alexandre BIBAS